

	Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830	Date d'émission: 28/11/2017
		Date de révision: 08/01/2020
		Version: 1.1
		Remplace la fiche: 28/11/2017
0062	AMIRAL GLOSS	

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélanges
Nom commercial	: AMIRAL GLOSS
Code du produit	: 0062
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public	
Catégorie d'usage principal	: Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange	: Produit de soin pour le cuir lisse.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

AVEL
 Lombre
 16320 MAGNAC LAVALETTE - FRANCE
 T +33 5 45 64 74 74 - F +33 5 45 64 77 36
avel@avel.com - www.avel.com

Importateur pour la Suisse

CED Distribution SA
 Avenue Charles-Naine 45
 2300 La Chaux-de-Fonds
 Urgence (suisse) : 145

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 5 45 64 74 74

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides inflammables, catégorie 2	H228
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H336
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3	H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Matière solide inflammable. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

	Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830	Date d'émission: 28/11/2017 Date de révision: 08/01/2020 Version: 1.1 Remplace la fiche: 28/11/2017
0062	AMIRAL GLOSS	

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques; Essence de térébenthine

Mentions de danger (CLP) :

H228 - Matière solide inflammable.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 - Porter des gants de protection.
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence (CLP) :

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	(N° CAS) 64742-48-9; 1174522-20-3 (N° CE) 919-857-5 (N° REACH) 01-2119463258-33	50 - 75	Flam. Liq. 3, H226 Muta. Not classified Carc. Not classified STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
Essence de térébenthine	(N° CAS) 8006-64-2 (N° CE) 232-350-7 (N° Index) 650-002-00-6 (N° REACH) 01-2119553060-53	10 - 25	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général :

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

	Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830	Date d'émission: 28/11/2017
		Date de révision: 08/01/2020
		Version: 1.1
		Remplace la fiche: 28/11/2017
0062	AMIRAL GLOSS	

Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
--------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Matière solide inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
----------------------	---

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 28/11/2017

Date de révision: 08/01/2020

Version: 1.1

Remplace la fiche: 28/11/2017

0062

AMIRAL GLOSS

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9; 1174522-20-3)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	116 mg/m³
UE	IOELV STEL (mg/m³)	290 mg/m³
France	VME (mg/m³)	1000 mg/m³
France	VLE(mg/m³)	1500 mg/m³
Essence de térébenthine (8006-64-2)		
France	Nom local	Térébenthine
France	VME (mg/m³)	560 mg/m³
France	VME (ppm)	100 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Pâte.
Couleur : Couleurs variées.
Odeur : Parfum.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Non applicable
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 28/11/2017

Date de révision: 08/01/2020

Version: 1.1

Remplace la fiche: 28/11/2017

0062

AMIRAL GLOSS

Point d'éclair	: 43 °C (Vase clos)
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Matière solide inflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 0,77 - 0,8 g/cm³ (75 °C)
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Matière solide inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9; 1174522-20-3)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OECD 401)
----------------	-------------------------

DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg (OECD 402)
--------------------	-------------------------

Essence de térébenthine (8006-64-2)

DL50 orale rat	> 3700 mg/kg
----------------	--------------

DL50 orale	5760 mg/kg de poids corporel
------------	------------------------------

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
--------------------	--------------

DL50 voie cutanée	5010 mg/kg de poids corporel
-------------------	------------------------------

CL50 inhalation rat (mg/l)	13,7 mg/l/4h
----------------------------	--------------

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	3425 mg/l
--	-----------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 28/11/2017

Date de révision: 08/01/2020

Version: 1.1

Remplace la fiche: 28/11/2017

0062

AMIRAL GLOSS

Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9; 1174522-20-3)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
Essence de térébenthine (8006-64-2)	
CL50 poisson 1	29 mg/l (Poisson) (OECD 203)
CE50 Daphnie 1	8,8 mg/l (Daphnie) (OECD 202)
CE50 autres organismes aquatiques 1	6,4 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	17,1 mg/l
EC50 72h algae 1	16,8 mg/l (Algues) (OECD 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9; 1174522-20-3)	
Biodégradation	80 % (28 jours)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9; 1174522-20-3)	
Log Pow	5 - 7
Essence de térébenthine (8006-64-2)	
Log Kow	4,49 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3175	3175	3175	3175	3175
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE	Solids containing	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 28/11/2017

Date de révision: 08/01/2020

Version: 1.1

Remplace la fiche: 28/11/2017

0062

AMIRAL GLOSS

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques ; Essence de térébenthine)	INFLAMMABLE, N.S.A.	flammable liquid, n.o.s.	INFLAMMABLE, N.S.A.	INFLAMMABLE, N.S.A.
Description document de transport				
UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques ; Essence de térébenthine), 4.1, II, (E)	UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II	UN 3175 Solids containing flammable liquid, n.o.s., 4.1, II	UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II	UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 4.1, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
 Dispositions spéciales (ADR) : 216, 274, 601
 Quantités limitées (ADR) : 1kg
 Quantités exceptées (ADR) : E2
 Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC06, R001
 Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP9
 Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP11
 Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T3, BK1, BK2
 Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33
 Véhicule pour le transport en citerne : AT
 Catégorie de transport (ADR) : 2
 Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V11
 Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR) : VC1, VC2, AP2
 Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 40
 Panneaux oranges :





Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 28/11/2017

Date de révision: 08/01/2020

Version: 1.1

Remplace la fiche: 28/11/2017

0062

AMIRAL GLOSS

Code de restriction en tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 216, 274
Quantités limitées (IMDG) : 1 kg
Quantités exceptées (IMDG) : E2
Instructions d'emballage (IMDG) : P002
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP9
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC06
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B2
Instructions pour citernes (IMDG) : T3, BK2
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33
N° FS (Feu) : F-A
N° FS (Déversement) : S-I
Catégorie de chargement (IMDG) : B
Propriétés et observations (IMDG) : Mixtures of non-dangerous solids (such as soil, sand, production materials etc.) and flammable liquids.

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y441
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 5kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 445
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 15kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 448
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 50kg
Dispositions spéciales (IATA) : A46
Code ERG (IATA) : 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1
Dispositions spéciales (ADN) : 216, 274, 601, 800
Quantités limitées (ADN) : 1 kg
Quantités exceptées (ADN) : E2
Transport admis (ADN) : B
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A
Ventilation (ADN) : VE01, VE03
Dispositions applicables au contrôle des cales pendant le transport (ADN) : IN01, IN02
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1
Dispositions spéciales (RID) : 216, 274, 601
Quantités limitées (RID) : 1kg
Quantités exceptées (RID) : E2
Instructions d'emballage (RID) : P002, IBC06, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP9



Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 28/11/2017

Date de révision: 08/01/2020

Version: 1.1

Remplace la fiche: 28/11/2017

0062

AMIRAL GLOSS

Dispositions particulières relatives à l'emballage : MP11
en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T3, BK1, BK2
pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et
conteneurs pour vrac (RID) : TP33

Catégorie de transport (RID) : 2

Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W1

Dispositions spéciales de transport - Vrac (RID) : VC1, VC2, AP2

Colis express (RID) : CE11

Numéro d'identification du danger (RID) : 40

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. Not classified	Cancerogénité Non classé
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Flam. Sol. 2	Matières solides inflammables, catégorie 2
Muta. Not classified	Mutagénicité des gamètes Non classé
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

	Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830	Date d'émission: 28/11/2017
		Date de révision: 08/01/2020
		Version: 1.1
		Remplace la fiche: 28/11/2017
0062	AMIRAL GLOSS	

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FDS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.